



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1995-1996

29 NOVEMBRE 1995

PROJET DE DECRET

CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE
POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1996
— PARTIM POUR LES MATIERES RELEVANT DE SES COMPETENCES

BUDGET ADMINISTRATIF

DU MINISTERE DE LA CULTURE
ET DES AFFAIRES SOCIALES (1996)(1)

AVIS

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION
DE LA CULTURE, DE L'AUDIOVISUEL, DE L'AIDE A LA PRESSE ET DU CINEMA
PAR **M. DEHU** A LA COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET,
DES AFFAIRES GENERALES, DE L'ORGANISATION DE L'ASSEMBLEE,
DU REGLEMENT ET DE LA COMPTABILITE

(1) Voir Doc. Conseil n° 4-II-B (1995-1996) n° 1.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la presse et du Cinéma a, au cours de sa réunion du 29 novembre 1995 (1), examiné le projet de décret contenant le budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 1996 — partim pour les matières relevant de ses compétences, le budget administratif du ministère de la Culture et des Affaires sociales pour l'année budgétaire 1996.

1. EXPOSE DE M. LE MINISTRE DE LA CULTURE ET DE L'EDUCATION PERMANENTE

En ce qui concerne la Culture, le Gouvernement a veillé, tout en poursuivant certains grands axes de la politique antérieure, à se donner les moyens d'une politique nouvelle basée sur le développement des pôles culturels majeurs répartis sur tout le territoire de notre Communauté; des programmes d'actions, dans tous les secteurs, destinés aux publics défavorisés; un renforcement de la politique de diffusion, outil principal de la construction d'un espace culturel francophone fort; le décloisonnement entre les différents secteurs culturels; un soutien accru aux créateurs.

La politique contractuelle de la Communauté avec les principales institutions culturelles

(1) Présents:

MM. Deffet, Istasse, Mmes Foucart, Yerna, MM. Knoops, Wahl (Président), Scharff, Tahay, Antoine (en remplacement de Mme Hannon), Mmes Hannon, Nagy, Servais (en remplacement de M. Foret) et M. Dehu (rapporteur).

Ont assisté aux travaux de la commission:

Mmes Maréchal, Persoons, Willame, M. Ficheroulle, membres du Conseil;

M. Picqué, ministre de la Culture et de l'Education permanente;

Mme Onkelinx, ministre-présidente du Gouvernement;

M. Philippot, directeur de cabinet de M. le ministre de la Culture et de l'Education permanente;

M. Serghini, directeur de cabinet adjoint de M. le ministre de la Culture et de l'Education permanente;

M. Menschaert, directeur de cabinet adjoint de M. le ministre de la Culture et de l'Education permanente;

Mme Hermanus, conseillère au cabinet de M. le ministre de la Culture et de l'Education permanente;

M. Parmentier, conseiller au cabinet de M. le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, du Sport et des Relations internationales;

M. de Viron, directeur de cabinet adjoint de Mme la ministre-présidente;

Mme Glineur, conseillère au cabinet de Mme la ministre-présidente;

M. Kurtzner, expert du groupe PS;

M. Marlier, expert du groupe PRL-FDF;

M. Guyot, expert du groupe PSC.

sera poursuivie. Les allocations de base destinées à leur financement bénéficient donc d'une croissance minimale de 1 p.c., taux d'indexation qui sera accordé aux subventions des institutions conventionnées. Ceci concerne notamment les théâtres conventionnés ou bénéficiant d'un contrat-programme, les centres culturels, les interventions dans les rémunérations dans le domaine de la lecture publique et l'Opéra royal de Wallonie.

Dans la plupart des cas, ces allocations de base ont été privilégiées par rapport à celles qui ne permettent que le soutien à certains projets ponctuels et extraordinaires. Ceci explique la diminution légère des crédits de la Division organique 61 qui concerne principalement des activités ponctuelles et extraordinaires.

Une exception est cependant faite pour le programme 2 de cette Division organique, consacré au financement des centres culturels et ce, pour leur permettre de poursuivre leur mission de diffusion et de soutien à la création. Le Gouvernement compte d'ailleurs s'appuyer sur ces centres pour mener sa politique de développement culturel des grandes agglomérations qui constituent les pôles culturels majeurs de la Communauté française.

Les crédits inscrits à la Division organique 62, en croissance de 2,4 p.c., permettront de répondre aux obligations contractuelles de la Communauté française à l'égard des institutions des Arts de la scène et de négocier ou renégocier certains contrats-programmes. Cette politique de contrats-programmes sera poursuivie dans la mesure où elle a porté ses fruits, garantissant à la fois l'emploi artistique, les moyens de création et l'équilibre financier des institutions.

L'utilisation des crédits disponibles sera optimisée afin de renforcer les structures théâtrales et musicales dont la qualité et le rayonnement en font des partenaires privilégiés de la Communauté française pour sa politique de diffusion, de résidence de jeunes compagnies, d'aide à la création et pour sa politique de redéploiement des grandes institutions communautaires sur l'ensemble de notre territoire.

Le Gouvernement attache une importance toute particulière au développement de la lecture qui constitue la première priorité de la politique culturelle qu'il entend mener. C'est en effet un outil privilégié d'apprentissage, de formation, d'initiation à la culture, d'ouverture sur le monde, de lutte contre l'exclusion sociale et culturelle. Il fallait bien entendu donner au Gouvernement les moyens de développer ce secteur qui a toujours été un des moins nantis de la culture; c'est maintenant chose faite, on peut dire que le rattrapage vis-à-vis des autres matières culturelles est amorcé puisque la Division organique 63 connaît cette année une croissance

de 9 p.c. C'est en effet un outil privilégié d'apprentissage, de formation, d'initiation à la culture, d'ouverture sur le monde, de lutte contre l'exclusion sociale et culturelle. Le réseau du Service public de la lecture sera donc renforcé grâce à de nouvelles reconnaissances de bibliothèques et de réseaux de bibliothèques. Les allocations de base réservées à ces reconnaissances connaissent donc une croissance importante de l'ordre de 8 p.c.

Il faudra également que les bibliothèques répondent aux enjeux nouveaux de notre société en s'adaptant notamment aux technologies nouvelles. La bibliothèque publique peut demain jouer un rôle important dans le domaine de l'information. Une allocation de base sera donc consacrée au financement de projets pilotes dans le domaine du multimédia, un montant de 2,5 millions de francs a été dégagé à cet effet. De même, les crédits d'animation pour les bibliothèques seront renforcés. Par ce biais, le Gouvernement compte faire participer le secteur de la lecture publique à son projet de décloisonnement entre la culture et l'école.

Cette volonté de collaboration avec l'école sera d'ailleurs développée d'une manière générale dans tous les secteurs de la culture.

Dans le domaine de la littérature, la richesse de la création littéraire dans notre Communauté n'est plus à démontrer. Malgré cette qualité des efforts de diffusion doivent encore être menés. Les crédits consacrés aux lettres françaises ont donc été accrus, d'une part, pour mieux soutenir la création elle-même et, d'autre part, pour augmenter nos capacités de promotion et de diffusion. En effet, les crédits destinés à l'aide à la création littéraire seront doublés et passeront ainsi de 5 à 10 millions de francs, tandis que les crédits destinés à la promotion du livre quadrupleront en passant de 1,5 million à 6 millions de francs.

Enfin, le Gouvernement a prévu, dans cette Division organique 63, les crédits nécessaires pour le financement des premiers Centres d'archives reconnus.

La Division organique 66 — Patrimoine et Arts plastiques — connaît une forte croissance. Elle est due, bien entendu, aux effets sur le budget de l'ouverture du Musée de l'Orfèverie de la Communauté française. Cependant, il faut également signaler que quelques moyens ont été prévus afin de mieux faire connaître notre patrimoine par le biais de la dynamisation de la politique muséale, de publication sur notre patrimoine et nos créateurs et grâce aux bourses d'aide à la création destinées aux jeunes plasticiens.

En ce qui concerne l'infrastructure, le Gouvernement a tenu à accorder la priorité à la

mise en œuvre des grands chantiers de rénovation déjà décidés. Grâce à une utilisation maximale de la ligne de crédit, tout au long de la législature et dans le cadre des décisions déjà arrêtées, l'ensemble de la Communauté pourra être doté d'infrastructures culturelles importantes rénovées, plus sûres et parfois de prestige.

Dans le domaine de politique de la jeunesse et de l'éducation permanente, les allocations de base servant à subventionner les organisations de jeunesse et d'adultes ont été renforcées. Tout en assurant des subsides aux organisations reconnues, elles permettront de soutenir des initiatives de terrain dans le cadre de la politique de lutte contre l'exclusion sociale et d'alphabétisation. Ici aussi, on veillera à assurer le décloisonnement entre l'éducation permanente et la culture. Cela se concrétisera au travers d'une nouvelle allocation de base pour laquelle 10 millions de francs sont prévus pour renforcer une politique de contrats-programmes. Celle-ci doit organiser la mise en œuvre de projets de création de véritables ateliers de productions artistiques de jeunes. Il s'agit donc d'ancrer le secteur de la jeunesse dans une logique de développement culturel.

Si le budget global de la Culture participe, par une croissance très raisonnable, à l'effort général accompli par le Gouvernement pour la réalisation du plan budgétaire pluriannuel, il permettra cependant de mettre en œuvre une politique culturelle cohérente, ouvrant de nouveaux espaces aux créateurs, garantissant les capacités de travail de nos institutions, renforçant plus encore la solidarité entre la Wallonie et Bruxelles et donc notre espace culturel francophone.

2. DISCUSSION

M. van Eyll souhaite évoquer les Centres culturels de la Communauté française. Il constate la création de six Centres culturels en Communauté française qui sont nouveaux, et plus particulièrement en Région wallonne. La Région bruxelloise ne semble pas bénéficier de la création de nouveaux Centres culturels. Il souhaite évoquer la périphérie bruxelloise où des subsides transitent via l'Association intercommunale culturelle de Bruxelles, cela représente 3,5 millions de francs. Il estime que les francophones de la périphérie méritent mieux. Ne serait-il pas préférable d'y implanter en périphérie, un ou deux Centres culturels locaux ? Il connaît la symbolique que peuvent représenter des bâtiments et, dès lors, il estime que des foyers culturels pourraient agir pour défendre et promouvoir la culture pour les francophones.

M. le ministre remarque que des augmentations de subventions ont été prévues pour des

Centres culturels d'Anderlecht et Ganshoren. Il n'y a donc pas disparité entre la Région wallonne et la Région bruxelloise. Il précise qu'il n'y a pas de nouveaux Centres culturels créés. Par ailleurs, Bruxelles a un bon maillage de Centres culturels, il n'y a pas beaucoup de demandes pour créer de nouveaux Centres culturels, à part une demande de création pour un centre au nord de Bruxelles et qui n'a pas encore été concrétisée.

En ce qui concerne la périphérie, cette compétence est du ressort de Mme la ministre-présidente. Il ne rejette pas *a priori* l'idée de la création d'un foyer culturel. Ce qui est fait actuellement en périphérie n'est pas satisfaisant. La situation actuelle n'est pas la meilleure; une des pistes à explorer serait d'entretenir des contacts avec des organisations culturelles.

M. van Eyll souhaite obtenir des précisions et demande ce qui figure au programme 3, intitulé « Aide aux associations francophones des communes à statut linguistique spécial » pour les francophones de la périphérie.

M. le ministre répond que le programme 3 prévoit un montant de 10 500 000 francs et qu'il est de la compétence de Mme la ministre-présidente.

M. Tahay souhaite obtenir des précisions en ce qui concerne la Division organique 64, intitulée « Jeunesse et Education permanente » à l'allocation de base 33.01 qui concerne les subventions aux organisations de jeunesse. Il remarque qu'un crédit est prévu, d'un montant de 209,7 millions de francs. Il souhaite obtenir des précisions à cet égard.

M. le ministre répond qu'en 1995, 84 organisations de jeunesse émergeaient à ce budget. Pour 1996, 80 organisations ont été répertoriées et émergeront donc à cette allocation. Une petite marge de manœuvre, résultant de la disparition d'organismes de jeunesse, est donc apparue.

M. Antoine souhaite obtenir des précisions sur le groupe de travail qui a travaillé sur les critères de reconnaissance des organisations de jeunesse.

A propos du contrat commune-culture évoqué par le ministre, il demande des précisions sur les perspectives de ce contrat. En matière d'infrastructures culturelles, quels sont les grands chantiers et grands travaux qui sont prévus? Evoquant l'informatisation des bibliothèques publiques, il demande ce qu'il sera prévu pour les bibliothèques privées. Où en est la volonté de transparence en matière de coût des chargés de mission? Il demande également des précisions sur le coût administratif du détaché pédagogique. Qu'est-ce qui est déjà remboursé? Par ailleurs, où se trouvent les chargés de mission?

En ce qui concerne la Division organique 64, il demande des précisions sur les centres d'expression et de créativité qui émarginent à l'allocation budgétaire 33.33. Ne faudrait-il pas avoir une base réglementaire les définissant? Il souhaite obtenir une liste des organismes reconnus.

En ce qui concerne les Centres pluridisciplinaires répondant à des besoins spécifiques, il souhaite obtenir une réponse écrite du ministre.

Evoquant l'avenir du Centre culturel du Brabant wallon, il rapporte les propos du président, M. Benthuy, évoquant des difficultés pour le Centre culturel du Brabant wallon, qui risque de perdre son classement en matière de Centre culturel et les propos du député permanent de la province responsable du Centre concernant son financement.

Il remarque que l'Atelier théâtral de Louvain-la-Neuve, le Théâtre Jean Vilar, n'a pas encore obtenu son dû. Son directeur lui a fait part d'une demande d'une subvention complémentaire de 20 millions de francs alors que la subvention prévue est actuellement de 41 millions. Il a indiqué que, s'il ne pouvait pas obtenir les 20 millions de francs supplémentaires, cela ne l'intéressait pas d'obtenir la subvention prévue.

M. le ministre répond qu'il est scandaleux de tenir de tels propos alors que l'Atelier obtient une subvention importante de la part de la Communauté française.

M. Knoops rétorque qu'il est scandaleux de traiter ainsi le théâtre le plus actif de la Communauté française, en Région wallonne.

M. le ministre répond qu'il faut respecter les contrats-programmes.

M. Antoine indique qu'il ne souhaite pas polémiquer sur la question et qu'il place sa question dans un climat de sérénité. Il demande ce qu'il advient du bibliobus de Hannut qui desservait le Brabant wallon avant que les Centres de lecture publique de la Communauté française ne soient rattachés à la province. Le service sera-t-il maintenu dans le Brabant wallon par un car dépendant de la province de Liège ou y aura-t-il un car dépendant du Brabant wallon?

M. Dehu, auteur, à titre personnel, souhaite obtenir des précisions en ce qui concerne la promotion des lettres. Il demande quels moyens le ministre va apporter à l'aide à la création?

M. Scharff souhaite obtenir des précisions sur la situation du Mundaneum.

Mme Yerna évoque la consolidation des institutions culturelles. Le propre d'un contrat de gestion est de définir les perspectives pour les centres. Elle demande comment le ministre

pourra dégager un plan pluriannuel pour ces Centres culturels.

M. Deffet, en matière de lecture publique, souhaite que le ministre détaille les différentes mesures concernant ce secteur. En ce qui concerne le multimédia, il convient de le développer. Il demande quels sont les crédits affectés à ce secteur.

M. Knoops souhaite savoir quelles est la philosophie du ministre en matière d'organisations de jeunesse. Il évoque un courrier adressé aux parlementaires, par les organisations de jeunesse chrétienne qui se plaignent de la manière dont elles ont été traitées. Il constate qu'un avantage a été accordé aux centres de jeunes par rapport aux organisations de jeunesse privées. En ce qui concerne le décret du 20 juin 1980 définissant les moyens accordés aux organisations de jeunesse, qu'en est-il?

Mme Yerna indique qu'elle a également reçu les deux courriers des organisations de jeunesse. La subsidiarité des centres de jeunes et des organisations de jeunesse doit correspondre à la lutte contre l'exclusion et l'aide à la création en milieu défavorisé. Quelle réflexion sera menée en Communauté française pour une meilleure intégration? Quels moyens budgétaires seront dégagés?

Mme Maréchal évoque le secteur jeunesse et demande pourquoi le montant prévu pour le contrat-programme est en hausse de 10 millions de francs. Elle constate que le Conseil de la jeunesse d'expression française (CJEF) n'a pas été consulté. Par ailleurs il occupe des locaux coûtant 2 millions de francs par an; ne serait-il pas possible de lui fournir un local inoccupé ou des locaux inoccupés de la Communauté française et de lui faire bénéficier de l'équivalent de l'allocation pour obtenir un poste de permanent?

A l'allocation de base 33.10, elle constate que les subventions n'ont pas encore été liquidées. Or les programmes sont largement engagés. Elle demande par ailleurs, pourquoi la lecture et le livre sont ainsi privilégiés dans ce budget? Elle évoque le rapport de la Cour des comptes concernant le solde des subventions-programmes-traitements. Elle souhaite avoir des précisions concernant ce solde.

En ce qui concerne les bibliothèques publiques, elle souhaite également que le développement du multimédia puisse avoir lieu; quels sont les moyens affectés à ce développement?

Elle rappelle que le Théâtre de la Place à Liège, occupe des locaux qui sont en état pitoyable. Elle rappelle que ces locaux étaient en préfabriqué et qu'ils devaient être occupés pour un temps limité. Quand s'occupera-t-on vraiment

de ce problème? Quels sont les projets du ministre à cet égard?

Par ailleurs, évoquant le cas du Théâtre des Oblats, elle fait part de sa crainte que les théâtres non professionnels ne soient plus soutenus par la Communauté française. Elle demande des précisions à cet égard.

M. Dehu, auteur, à titre personnel, souhaite obtenir des précisions en ce qui concerne le Théâtre national. De quelle manière l'arrêté du Gouvernement récemment pris modifie les critères d'octroi des subventions à son égard?

Mme Foucart évoque les contrats de ville. M. le ministre peut-il préciser le programme et le budget alloué à ces contrats?

En ce qui concerne les Halles de Schaerbeek, reçoivent-elles des subventions de la part de l'Union européenne?

Mme Maréchal évoquant l'allocation de base 33.18, intitulée « Subvention à la musique non classique et à la chanson » indique que cette activité intéresse énormément les jeunes. Elle souhaiterait la voir développée et demande des précisions en cette matière auprès du ministre.

Mme Persoons rappelle les propos du ministre concernant une présence de la Communauté française dans le bâtiment INR de la place Flagey et remarque qu'il lui semble que rien n'est prévu à cet égard dans le projet de budget 1996.

M. le ministre répond qu'en ce qui concerne les contrats de villes, il y a une ambiguïté à dissiper. Ce n'est en rien une délégation au pouvoir communal ou de privilégier les activités événementielles. Il s'agit de définir un projet global pour une ville et de définir un pôle culturel polyvalent entre différents acteurs sur la place. Il ne s'agit pas d'une mise sous tutelle des organisations subsidiées. Par ailleurs, ce contrat-ville n'est pas limité à la culture mais aussi il entend que l'éducation permanente soit prise en compte, et souhaite promouvoir le partenariat. Ce contrat de ville est fondé sur la volonté d'un projet global collectif. Par ailleurs, il n'est pas limité à Liège; ainsi, il est prévu que le ministre se rendra à Mons pour présenter ses objectifs en la matière.

En ce qui concerne le Théâtre de la Place, il répond que la situation dépend aussi de la ville de Liège dont il attend les propositions. Par ailleurs, la Communauté française participe à l'entretien des bâtiments, à la maintenance par des subventions d'équipement régulières. Selon lui, rien n'empêche d'intégrer éventuellement le Théâtre de la Place dans un programme d'infrastructure négocié dans le cadre d'un contrat-ville.

A propos du bibliobus, un nouveau bibliobus circule dans la province du Brabant wallon.

Un nouveau dépôt à l'est de la province du Brabant wallon est en projet. Il autonomiserait la province en créant une nouvelle desserte qui permettrait au Brabant wallon d'être couvert sur sa partie est. Il indique que 9 millions de francs ont été consacrés au nouveau bibliobus.

Pour les détachés pédagogiques, il indique que plus de 80 sont affectés dans les organisations de jeunes et 15 dans l'administration. Les traitements sont remboursés à l'allocation de base 11.03 dans le budget du ministre Van Cauwenberghe. Il souhaite évidemment établir la transparence en cette matière. Les crédits existent.

Comme les commissaires, il a pris connaissance des tensions existant au sein du Centre culturel du Brabant wallon et plus particulièrement au sein de l'assemblée générale, par la presse. Il est informé des projets de contrat-programme qu'il fait examiner. Mais des problèmes internes sont à régler au sein de cette institution. Il souhaite également que la province fasse un effort en cette matière.

Pour les organisations de jeunesse, il est temps de sortir du brouillard. Il y a un décret qui n'a jamais été appliqué et doit donc être rediscuté. Des efforts importants ont été consentis par la Communauté et une évaluation est à faire en ce qui concerne les résultats.

Les centres de jeunes ont été les parents pauvres de la politique de la jeunesse et il convient de rééquilibrer les budgets. Il y a une évolution de l'augmentation de leur subvention, résultant de la situation précédente.

Par ailleurs, des rencontres sont programmées avec le Conseil de la jeunesse d'expression française, qui n'est pas unanime à cet égard. Il y a nécessité de redéfinir une politique de la jeunesse. Les jeunes vont-ils encore dans les organisations de jeunesse, c'est un grand débat qui est ainsi posé.

Sur le problème des bibliothèques publiques et privées, il indique que dans un premier temps, son but est de relier les bibliothèques publiques au réseau Internet, mais que cela ne doit pas se limiter à cela. Il indique qu'il y a aussi des subventions qui sont accordées à des bibliothèques privées comme à Waremme ou à Liège.

Evoquant les subventions à l'achat de matériel informatique, il fait part de la priorité qui est donnée aux bibliothèques publiques; mais cela n'empêche pas de subsidier des bibliothèques privées, pour autant qu'elles soient des associations sans but lucratif.

En ce qui concerne les grandes infrastructures culturelles et la ligne de crédit y afférent, il joindra un document écrit à l'avis (1).

En ce qui concerne le Théâtre Jean Vilar, il indique qu'il n'accepte pas la remarque déplacée de la part du directeur concerné, mais il reconnaît évidemment la qualité du travail culturel réalisé par cette institution. Le contrat-programme prévoit une subvention d'un montant de 41 millions de francs. Or, le directeur revient à la charge et réclame une subvention de 60 millions de francs. Son prédécesseur, le ministre Tomas, a proposé 4 millions de francs supplémentaires; il n'a pas obtenu de réponse de la part de la direction du théâtre incriminé. On ne peut pas décrier un contrat-programme que l'on vient à peine de signer et par ailleurs une rencontre est prévue avec les responsables du théâtre concerné. Il estime que la force de la créativité n'est pas nécessairement liée à la hauteur des subventions.

En ce qui concerne la présence de la Communauté française dans le bâtiment de l'INR à la place Flagey, il n'y a rien de prévu au budget 1996 mais il est essentiel de garder une présence culturelle dans ce bâtiment. Il estime que la Communauté française commettrait une erreur grave en abandonnant la place dans ce bâtiment prestigieux. Il faut envisager un partenariat. Un rapport sera établi par quelqu'un d'extérieur au cabinet, sur la question de la présence de la Communauté française dans ce bâtiment. Il est évident que le premier handicap de ce bâtiment est la copropriété de la RTBF-BRT.

Il indique qu'en ce qui concerne les Lettres, le budget est en augmentation et qu'il est prévu plus de bourses à l'écriture. Il s'agit également d'assurer une meilleure diffusion des œuvres réalisées par nos auteurs et il souhaite une meilleure collaboration avec les télévisions de la Communauté française. Les crédits à la création littéraire permettront de créer des événements avec les auteurs de la Communauté française. Il regrette que l'on n'ait pas pu soutenir la rentrée littéraire de cette année-ci, car c'est un événement important pour nos lettres. Il souhaite assurer des passerelles entre les écoles et les bibliothèques locales.

Pour le Théâtre national, le contrat-programme de 1995 précise un certain nombre de missions qui lui sont réclamées, notamment la production d'œuvres classiques contemporaines, la production d'autres œuvres de la Communauté française, la défense de l'emploi des créateurs et des interprètes de la Communauté française. Ces critères sont repris dans l'arrêt du Gouvernement.

Le Mundaneum présente un dossier complexe. Il rappelle que le ministre Anselme a décidé le transfert des collections à Mons. Il y a des questions qui ont été posées par la Cour des comptes. L'option qu'il a pris est de poursuivre les activités du Mundaneum à Mons. Il estime

(1) Le document figure en annexe n° 1 du présent avis.

qu'il faut se dépêtrer d'une situation juridique complexe dont la faute n'incombe pas à la Communauté française mais bien à l'asbl précédente.

Les Halles de Schaerbeek ne bénéficient pas de subventions européennes, elles ont obtenu une subvention ponctuelle pour l'événement intitulé « Transeurope Halles ».

En ce qui concerne les subventions traitement des bibliothèques publiques, il espère arriver à un accord avec les provinces et faire en sorte que les provinces tiennent compte des difficultés budgétaires que doit affronter la Communauté.

Il rappelle qu'en ce qui concerne le Théâtre des Oblats, il est soutenu par des subventions aux jeunes compagnies. Par ailleurs, la Communauté française a dégagé un crédit pour l'achat du bâtiment.

Lors de la discussion du nouveau contrat-programme du Théâtre de la Place, il serait possible de voir se dégager une synergie avec le Théâtre des Oblats.

En ce qui concerne le soutien au Centre d'expression et de créativité, il indique que le crédit est affecté aux subventions Centres d'expression et de créativité en fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs. Trente p.c. de ces animateurs ne travaillent qu'avec des jeunes et des enfants et sont non professionnels. C'est un outil très intéressant pour établir une passerelle entre l'école et l'éducation permanente.

Mme Maréchal souhaite obtenir des précisions sur le montant de 10 millions dégagés sur les organisations de jeunesse.

M. le ministre répond qu'il précisera sa politique dans les semaines qui viennent.

Mme Nagy évoque le maintien de la présence de la Communauté française à l'INR; elle estime qu'il ne faut pas en faire une question communautaire. S'il n'y a pas d'inscription budgétaire prévue, le bâtiment, même classé, va se dégrader jusqu'à une éventuelle démolition. Cette évolution s'est déjà révélée par le passé. Elle estime dangereux de dire que l'on verra à l'ajustement budgétaire ce qu'il convient de prévoir.

M. le ministre répond que, en ce qui concerne l'INR, si la Communauté doit intervenir en sa faveur, ce sera autrement qu'en terme d'investissement pur et simple. Pour les organisations de jeunesse, il répond qu'il faut prévoir un montant pour pouvoir discuter avec elles. Ont-elles les mêmes besoins que ceux de la Communauté? Le besoin d'immersion sociale des organisations de jeunesse sera-t-il rencontré par les intervenants?

M. Knoops répond que le ministre peut évoquer ces idées en discussion budgétaire dans le cadre de propositions générales.

M. le ministre indique que ses intentions sont globales; il souhaite que le financement serve à des actions socio-culturelles.

Mme Willame demande ce qui se passerait si les organisations de jeunesse ne suivent pas les idées évoquées par le ministre. Les 10 millions de francs inscrit au budget pourraient-ils ne pas être attribués?

M. le ministre répond qu'il s'agit d'une impulsion nouvelle sur le thème de la ville et des banlieues, mais cela ne doit pas absorber tout le budget.

Mme Nagy demande s'il ne s'agirait pas nécessairement d'activités nouvelles ou s'agit-il de développer des activités existantes? Elle souhaite obtenir une cartographie ou la description des quartiers en crise.

M. le président rappelle qu'il convient de ne pas dépasser le cadre de la discussion budgétaire et que si le ministre le souhaite, il pourra exposer son point de vue en la matière au cours d'une réunion ultérieure de la commission.

M. le ministre répond qu'il faut donner une action de récurrence à ces actions dans ces quartiers en difficulté. L'opération « Eté jeune » c'est bien, mais passé la période de l'été, l'opération ne se poursuit plus. Il propose une discussion en commission hors du cadre purement budgétaire.

M. Scharff estime qu'il ne faut pas centrer la discussion sur un effort de 10 millions. Par ailleurs, certaines organisations de jeunesse ont une grande pratique sociale. Il rappelle qu'en province et hors des grandes villes, il y a également un phénomène de dilution des problèmes en cette matière.

M. le ministre répond que la masse significative des problèmes fait qu'effectivement ce phénomène de dilution se produit.

M. Antoine estime également que les problèmes essaient hors des grandes agglomérations. Des bandes de jeunes vont vers la périphérie; il y a donc un effort de coordination à faire avec le ministre wallon Anselme, pour une meilleure synergie dans ce problème des quartiers en difficulté.

M. le ministre fait part de sa réflexion sur le problème de la dispersion des subventions. Il craint qu'en dispersant ces subventions, il y ait un risque de dilution des moyens alloués.

Mme Nagy estime qu'il y a non pas un accroissement des moyens alloués, mais bien un glissement à l'intérieur du budget. La mission des organisations de jeunesse n'est pas de faire

du social. Elle a peur que l'on glisse du monde associatif vers la communalisation du secteur.

M. le ministre répond qu'il n'y a pas de volonté de sa part de dégraisser le secteur des organisations de jeunesse. Il s'agit d'optimiser le travail en cours et de le réorienter éventuellement.

Mme Maréchal demande s'il s'agit d'une réorientation des missions du Conseil de la jeunesse d'expression française.

M. le ministre répond que des propositions ont déjà été faites au CJEF. Par ailleurs, ils ont déjà un permanent.

3. EXPOSE DE MME ONKELINX, MINISTRE-PRESIDENTE DU GOUVERNEMENT

L'Audiovisuel conserve des moyens budgétaires importants en 1996 (6 891,9 millions de francs).

La Communauté française dispose de trois atouts majeurs qu'il convient de valoriser: un réseau câblé dense, qui doit s'adapter aux nouvelles technologies afin de concurrencer efficacement l'arrivée des programmes par satellites et les paraboles, et par conséquent sauvegarder notre secteur audiovisuel, tant du point de vue de sa diffusion que de sa production; un service public d'audiovisuel et un réseau de télévisions locales et communautaires; une chaîne de télévision privée ainsi qu'une chaîne de télévision à péage qui contribuent à l'activité audiovisuelle et assurent des moyens complémentaires aux subventions publiques pour la production indépendante.

La RTBF, qui représente le pôle autour duquel pourra se redéployer le secteur audiovisuel, continue de bénéficier de plus de 75 p.c. des crédits budgétaires de ce secteur, soit une dotation de 5 168,6 millions de francs en 1996, en ce non compris les aides indirectes pour un montant de 871,5 millions de francs.

L'organisme sera doté d'un statut d'entreprise publique culturelle autonome. Lequel lui permettra une plus grande souplesse dans sa gestion, fixera notamment les obligations en matière de comptes et déterminera les procédures de contrôle. Un contrat de gestion sera conclu afin de déterminer les obligations de programmation, de développement de la chaîne et de la contribution de la Communauté française.

En outre, une attention particulière sera apportée à l'évaluation du plan «Horizon 1997».

Né en 1995, le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel assure l'essentiel des aides publi-

ques à la création audiovisuelle, à l'animation et à la production, à la promotion et à la diffusion. Il pourra démontrer sa capacité de réagir aux besoins du secteur et jouer un rôle indispensable de concertation et d'impulsion dans un secteur qui doit pouvoir évoluer en permanence.

Une attention particulière sera accordée aux documentaires qui demeurent parmi nos meilleurs ambassadeurs ainsi qu'aux téléfilms et aux programmes spécifiquement destinés aux diffusions télévisées.

L'affectation des moyens du Fonds d'aide à la création et de l'aide à la production cinématographique fera l'objet d'une réflexion concertée entre tous les acteurs de l'audiovisuel, en ce compris les représentants des organismes diffuseurs et des distributeurs.

La Médiathèque poursuivra sa mission en faveur de la démocratisation de la culture et ses missions socio-éducatives. Sa subvention passe de 169 à 172 millions de francs.

Le Gouvernement étudiera la mise en place d'un organisme paritaire (Communauté française, éditeurs de journaux et sociétés des rédacteurs) afin d'évaluer les aides publiques apportées à la presse écrite.

4. DISCUSSION

M. Dehu, auteur, à titre personnel, souhaite évoquer la question du film documentaire. Qu'en est-il en ce qui concerne la ventilation du budget du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel, en ce qui concerne les subventions pour le film documentaire? Il souhaite obtenir des précisions en ce qui concerne la hauteur du subside alloué pour la TV communautaire du Brabant wallon. Est-il semblable à celui qui a été alloué en 1995?

Mme Nagy constate une baisse relative de la part du cinéma dans le budget 1996 et demande pourquoi.

Mme Willame demande si le subside à Télé-Bruxelles est d'un même montant que celui alloué en 1995?

M. Antoine évoque l'accord-cadre avec les télédiffuseurs qui prévoyait la perception de deux fois 75 francs. Est-ce que tous les télédiffuseurs ont signé l'accord cadre? Il regrette que les télédiffuseurs aient répercuté cette taxe sur leurs tarifs vis-à-vis des consommateurs alors que, par ailleurs, ils ont connu des bénéfices importants les années antérieures.

Il évoque le contentieux en matière de droits d'auteurs entre la Sabam et les télédiffuseurs. Où en est la situation, alors que la presse évoque la possibilité que des chaînes disparaissent du câble dès le 1^{er} janvier prochain?

En ce qui concerne les télévisions locales et communautaires, il constate qu'elles n'ont pas épuisé leurs crédits en matière de subventions en équipement et aménagement. Ne faut-il pas revoir ce mécanisme? Qu'en est-il en ce qui concerne la télévision locale de la province du Luxembourg? Qu'en est-il de la couverture de la province de Liège?

Il constate que le plan de fréquences des radios est basé sur des chiffres de puissance qui vont de 100 watts à 5 kilowatts.

La ministre-présidente a fait part de sa volonté de revoir le spectre. Qu'en est-il du recours introduit par la Communauté flamande contre la Communauté française? Il estime nécessaire d'assurer aux radios locales une stabilité en ce qui concerne leur fonctionnement. Dans quels délais ce plan de fréquences va-t-il être revu? D'ici à deux à trois ans? Ou la ministre-présidente entend-elle aller plus vite?

En matière d'audiovisuel également, il souhaite aborder la question de la haute autorité qui assurerait des missions de surveillance et sanctionnerait éventuellement les radios qui ne respecteraient pas la législation. Y a-t-il un échéancier en ce qui concerne ce problème?

Il se réjouit de constater que le poste de mise en valeur de la Communauté française est passé à un montant de 12 millions. Il souhaite que les télévisions locales et communautaires soient également mises à contribution puisqu'elles couvrent tout le territoire de la Communauté française.

En ce qui concerne l'éducation aux médias, il souhaite obtenir des précisions sur la question et notamment sur le centre d'éducation aux médias. Il demande une réponse écrite en ce qui concerne le suivi des Carrefours de l'audiovisuel initiés par le ministre Di Rupo en son temps.

En ce qui concerne l'aide à la presse, il fait part de son regret de devoir constater la disparition de l'hebdomadaire *La Cité*. Il estime que c'était le seul hebdomadaire d'information de politique générale de la Communauté française puisque *Le Vif-L'Express* émane d'un groupe de presse néerlandophone qui ne manifeste pas beaucoup d'intérêt pour ce qui se passe en Communauté française. N'y aurait-il pas moyen d'envisager un contact avec les éditeurs de presse pour étudier le maintien d'un outil de cette qualité? Il craint que la situation n'évolue vers la création de deux groupes de presse d'une part autour de *Rosset* et, d'autre part, autour de *Vers l'Avenir* et que ces deux groupes de presse ne permettent pas d'assurer la diversité de la presse d'opinion.

M. Scharff souhaite obtenir une précision en ce qui concerne le cinéma et plus particulièrement sur l'article 52.22 en matière de subven-

tionnement des salles Art et Essai. Quels montants sont-ils prévus pour ce poste? Il souhaite obtenir également des précisions sur la subvention prévue pour la télévision locale de la province du Luxembourg.

M. Istasse souhaite obtenir des informations sur les conventions passées avec les télévisions locales. Quelles sont les obligations prévues dans les conventions? Il exprime sa satisfaction de constater que la dotation à la RTBF sera indexée. Celle-ci devra cependant équilibrer son budget. A-t-on l'assurance que les programmes seront les moins touchés par les mesures d'économie?

En ce qui concerne le poste du Sport dans le budget de la RTBF, il constate son augmentation; est-ce que cela résulte des surcoûts provoqués par l'achat des images des Jeux Olympiques?

Il a assisté à la controverse durant l'automne en ce qui concerne la révision de la clé TVB: quelle est l'évolution de la situation en la matière?

Pour le JT de 13 heures, les moyens de la RTBF seront-ils suffisants pour assurer son développement? Ce JT est en effet nécessaire dans le contexte actuel du paysage audiovisuel de la Communauté française.

M. Deffet souhaite aborder la question de l'aide à la presse écrite. Quels sont les derniers chiffres concernant les ressources provenant de la publicité commerciale à la radio et à la télévision?

M. van Eyll aborde la question de la Division organique 61, au programme n° 3 « Aide à la population des communes à statut linguistique spécial ». Il rappelle que l'Association intercommunale culturelle de Bruxelles asbl obtient une subvention de 3,5 millions et estime ce montant très faible. Il s'agit d'une aide rudimentaire par rapport aux centres culturels locaux. Pourquoi les francophones de la périphérie n'auraient pas droit à la même aide que les autres francophones de la Communauté française? Pourquoi n'envisage-t-on pas la création d'un ou deux Centres culturels locaux?

Par ailleurs, ces subsides ne seraient pas suffisants pour une subvention traitement.

Mme la ministre-présidente répond qu'en ce qui concerne l'aide au documentaire, il y a environ 80 millions directement réservés au documentaire sur le budget du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel.

En ce qui concerne l'aide au Cinéma, il n'y a pas de diminution. Elle rappelle au contraire que le budget 1995 a été relevé à l'ajustement de 39,5 millions en faveur de la création audiovisuelle. Ainsi, le budget 95 s'éleve-t-il à 385 mil-

lions, en ce compris une subvention exceptionnelle pour le téléfilm (20 millions). En 1996, il est inscrit au budget 367,4 millions de francs qui correspondent au montant ajusté pour 1995, hors subvention exceptionnelle. Elle rapporte qu'elle a, au cours d'une réunion des ministres de la Culture à Neufchâtel, rencontré le ministre de la Culture du Québec et qu'elles ont évoqué la possibilité que les partenaires privés interviennent dans l'aide au cinéma pour couvrir la diffusion de films au-delà de la Communauté française.

Mme Nagy demande quelle est la différence avec le système de coproduction actuelle? Y a-t-il d'autres partenaires?

Mme la ministre-présidente répond que les contacts actuels s'établissent avec le secteur bancaire et que des contacts sont également prévus avec l'Union wallonne des entreprises. En ce qui concerne l'allocation de base 74.06.33 — Achat de biens mis à la disposition d'organismes culturels — un montant supplémentaire a pu être ajouté au budget ajusté grâce au transfert de l'allocation de base 33.75. Il s'agit d'une mesure exceptionnelle qui a pu profiter à de petites télévisions locales et communautaires.

En 1996, pour Télé-Bruxelles, il n'y a pas de changement, ni en ce qui concerne sa subvention de fonctionnement, ni en ce qui concerne les moyens destinés à couvrir les charges d'emprunt pour l'équipement et l'aménagement de son studio de télévision.

Pour la télévision locale de la province de Luxembourg, elle affirme sa volonté de voir cette télévision couvrir toute la province; actuellement des projets concurrents sont déposés. Elle souhaite procéder à une réunion de conciliation entre les différents intervenants. En 1996, près de 5 millions en subvention de fonctionnement ont été inscrits en prévision de sa création.

Elle estime que l'accord câble conclu avec les télédistributeurs peut être considéré comme un succès. Il s'agit d'une contribution volontaire de la part des télédistributeurs. Une fois 75 francs sont directement affectés à la télévision locale, véhiculée par le télédistributeur concerné. Une fois 75 francs sont affectés au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel. Elle rappelle que les télédistributeurs préfèrent que les sommes prélevées profitent d'abord à la population directement concernée. Actuellement, 7 télédistributeurs sur 12 ont signé cet accord et 31,5 millions ont été enregistrés, en 1995, sur le compte de la Communauté française. En 1996, deux fois 70 millions sont attendus de cette contribution. Par prudence, seuls 44 millions ont été budgétés au crédit au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel.

En ce qui concerne le problème des radios et du spectre, il est difficile car, sur le terrain, on ne

connaît pas le nombre exact de radios qui diffusent sur le spectre. Il n'y a pas de contrôle systématique. Par ailleurs la Communauté française est attaquée de toutes parts parce que des procédures n'ont pas été respectées et que des recours sont déposés notamment par la Communauté flamande. Elle se prononce pour un réexamen du décret sur l'Audiovisuel car mettre à plat les problèmes ne suffit pas.

La question des réseaux de radios qui ne sont toujours pas reconnus devra être évoquée lors de la révision du décret.

En ce qui concerne une haute autorité de l'Audiovisuel, elle travaille dans ce sens.

Pour l'allocation 41.02 «Subvention à la RTBF pour la mise en valeur de la Communauté française», il s'agit de mieux mettre en valeur notre Communauté avec les opérateurs existants. Elle indique qu'un documentaire de 13 minutes est en cours de réalisation sur le patrimoine de la Communauté française et qu'il sera prochainement diffusé sur TV5.

Pour la fête de la Communauté française, il y a moyen de faire mieux et notamment de la part du principal opérateur en Communauté française.

En ce qui concerne l'Education aux médias, elle rappelle la mise en place d'un Conseil d'éducation aux médias.

En ce qui concerne le suivi des conclusions des Carrefours de l'Audiovisuel, elle transmettra un document à l'avis (1). Elle rappelle notamment que les travaux du Conseil supérieur de l'Audiovisuel s'appuient sur ces conclusions.

Comme certains commissaires, en ce qui concerne l'Aide à la presse, elle regrette la disparition de *La Cité*. C'est un problème important pour la Communauté française d'assurer le pluralisme de la presse écrite. Elle souhaite qu'un sort particulier soit réservé à la presse d'opinion et elle veut assurer le développement des sociétés de rédacteurs dans les journaux. Mais le contexte est très difficile actuellement pour une petite communauté.

Elle indique que la subvention aux salles d'Art et d'Essais a effectivement disparu du budget depuis 1995 mais que cette disposition pourrait être revue en fonction des besoins à travers le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel.

Elle rappelle que l'augmentation de la dotation à la RTBF résulte de l'indexation d'1,5 p.c. Il n'y aura pas de suppression d'émissions dans le cadre du Plan Horizon 97. Elle indique que le

(1) Ce document figure en annexe n° 2 du présent avis.

budget des Sports en 1996 s'établira à 145 millions au sein du budget de la RTBF en ce compris les Jeux Olympiques et le Championnat d'athlétisme à Atlanta.

Quant à RTL-TVi, si elle se déclare éventuellement disposée à revoir la clé de répartition des recettes d'origine publicitaire, elle pose le problème du parrainage à la RTBF.

La ministre-présidente estime que les problèmes sont rendus plus aigus à cause des dispositions européennes qui empêcheraient le maintien d'un système monopolistique avec le risque de voir des décrochages de chaînes extérieures à la Communauté française du type décrochage de TF 1, qui permettrait l'injection de publicités pour la Communauté française. Elle verra avec les acteurs du secteur s'il y a moyen d'évoluer en ce qui concerne le problème de la clé de répartition au sein de TVB. Par ailleurs, elle se prononce pour la création éventuelle d'une taxe sur la publicité audiovisuelle.

Le Conseil d'administration de la RTBF a confirmé la nécessité de créer un journal télévisé à 13 heures. Pour que cette création puisse avoir lieu, il faut que le financement stable soit assuré. Après avoir rejeté les propositions antérieures de l'administrateur général concernant le financement d'un JT à 13 heures, le conseil d'administration l'a chargé de reformuler des propositions.

Elle évoque l'aide à la presse écrite et plus particulièrement l'allocation de base 32.02.41, crédit variable destiné au développement de la presse écrite, en application de l'aide compensatoire. A titre d'information et de comparaison, l'aide compensatoire en provenance des recettes publicitaires de la télévision s'est élevée en 1994 à 112 millions, celles en provenance de la radio à 41 millions.

Elle aborde ensuite le problème de l'aide à la population de la périphérie. Elle indique que 10 millions ont été inscrits au budget de 1996. Elle rappelle le recours déposé par le *Vlaamse Raad* contre le budget de la Communauté française mais elle estime que la Communauté française est en droit d'affecter des subventions facultatives de crédit en périphérie. Les 10 millions permettent une bonne information des francophones de la périphérie. Il existe une polémique autour du magazine *Carrefour* quant à son contenu et notamment des propos francophiles ont pu se transformer en propos flaman-

dophobes et elle les regrette. Elle se dit par ailleurs, sensible à l'écoute de certaines initiatives qui pourraient se développer prochainement.

Mme Nagy ne comprend pas la crainte de la ministre-présidente de voir des acteurs de TVB disparaître du marché de la Communauté française. Elle regrette de voir la RTBF participer à ce dispositif et demande par ailleurs quel est le rôle et le financement d'une chaîne publique au sein de l'Europe telle qu'elle se présente.

Mme la ministre-présidente répond que des scénari alternatifs existent pour contrer l'échec éventuel de TVB. Il s'agit de maintenir les opérateurs de la Communauté française face à des opérateurs extérieurs qui peuvent être plus importants qu'eux.

Mme Nagy estime que le dispositif TVB risque d'entraîner la RTBF dans des dérives publicitaires regrettables.

La ministre-présidente répond que le dispositif TVB permet d'assurer le maintien de la RTBF et son développement.

5. VOTES

Par 8 voix contre 3, la commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la presse et du Cinéma recommande l'adoption par la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, de l'Organisation de l'Assemblée, du Règlement et de la Comptabilité du projet de décret contenant le budget général des Dépenses pour l'année budgétaire 1996 — partim pour les matières relevant de ses compétences.

Par 8 voix contre 3, la commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la presse et du Cinéma déclare que les programmes et allocations de base du budget administratif du ministère de la Culture et des Affaires sociales sont conformes au contenu et aux objectifs du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 1996 pour les matières relevant de ses compétences.

A l'unanimité, la commission a décidé de faire confiance au Président et à l'auteur pour la rédaction du présent avis.

L'Auteur,

M. DEHU.

Le Président,

J.-P. WAHL.

ANNEXE 1

Ligne de crédit

Il s'agit d'une ligne de crédit de 1 160 millions de francs (1).

Les projets suivants ont été entamés et/ou achevés selon le cas grâce au recours à cette ligne de crédit:

Bâtiments	Montant déjà réservé (1)	Etat d'avancement
Investissements directs à Bruxelles		
Halles de Schaerbeek	200	travaux en cours
Raffinerie du Plan K	5,7	permis de bâtir accordé (honoraires d'architectes)
Subventions à Bruxelles		
Jette: centre culturel	30	quasi fini
Investissements directs en Région wallonne		
Mons: caserne Major Sabbe	29	travaux en cours
Grand Hornu	15	1 ^{re} esquisse (honoraires d'architectes)
Mons: Mundaneum	3,6	
Seneffe	12,5	quasi fini
Subventions en Région wallonne		
Liège: Conservatoire royal de Musique	5,8	1 ^{re} esquisse (honoraires d'architectes)
Namur: Théâtre royal	156,2	travaux en cours
Mons: banque nationale, musée Duesberg	11,3	acquisition faite
Investissements directs à l'étranger		
Centre Wallonie-Bruxelles: librairie	10	travaux terminés
Pavillon belge à Venise	4	travaux en cours

(1) Il s'agit des montants réservés, ceci ne signifie pas qu'ils ont déjà été prélevés. Les chiffres sont donnés en millions.

De nombreux projets sont encore prévus pour l'utilisation de la ligne de crédit, entre autres:

A Bruxelles:

- Atelier Sainte Anne,
- Fonderie à Molenbeek.

En Wallonie:

- Rénovation du Conservatoire royal de Musique à Liège,
- Continuation de la rénovation du Théâtre royal à Namur,
- Charleroi: rénovation de l'Eden,
- Mons: rénovation du Théâtre royal + autres dossiers,
- Suite Grand Hornu,
- Nannine (extension du centre de prêt de matériel).

A l'étranger:

- Continuation Pavillon belge à Venise...

(1) Convention avec le Crédit communal conclue le 24 juin 1993.

ANNEXE 2

Suivi des Carrefours de l'Audiovisuel

**Rapport de Mme Laurette Onkelinx,
ministre-présidente chargée de l'Audiovisuel**

Les réalisations suivantes ont fait suite aux Carrefours de l'Audiovisuel :

Droit européen et Audiovisuel

Dans le processus de renégociation de la Directive télévision sans frontière, la Communauté française, en défendant le principe des quotas, s'est appuyée sur les recommandations issues des Carrefours.

L'accord intervenu le 20 novembre 1995 au sein des ministres de la Culture de l'Union européenne a prévu le maintien des quotas, d'une part, et le contrôle de l'application de la directive par un Comité de contact, d'autre part.

La demande belge que les missions de ce Comité soient élargies à un contrôle des investissements consentis par les organismes diffuseurs en matière de production a été rencontrée. Enfin, la définition de l'Etat compétent sur base des critères de liens effectifs avec son économie (tel celui du personnel occupé) représente également une avancée par rapport au texte de 89 particulièrement importante pour les petits pays.

Evolution technologique

Les Carrefours ont mis l'accent sur le rôle du câble et ont appelé à ce que celui-ci s'ouvre à des services nouveaux à diffusion dynamique (interactivité).

Les recommandations ont inspiré la création, par la Communauté française, d'un consortium réunissant représentants des pouvoirs publics, des producteurs de services audiovisuels, des câblodistributeurs, du monde de la recherche et des entreprises. TITAN est un laboratoire de recherches appliquées qui vise au développement de programmes numériques accessibles à chaque citoyen.

Télévision

— Les Carrefours ont rappelé la nécessité d'un équilibre entre chaînes du service publique

et chaînes privées. En ce qui concerne le service public, la nécessité d'une révision de son statut ont amené à l'élaboration d'un projet de statut d'entreprise publique autonome et d'un contrat de gestion.

— En ce qui concerne la RTBF, encore, les travaux du CSA comprennent aujourd'hui une réflexion approfondie sur le cahier des charges culturel et un Atelier Culture, consacré au rôle culturel du service public a été mis en place en février 1995.

— Les Carrefours ont traduit le souhait de permettre une couverture de l'ensemble de la Communauté française par les TVLC. La création d'une télévision dans la province de Luxembourg a fait l'objet d'une étude de faisabilité et les négociations sont en cours actuellement. Les collaborations entre les TVLC et la RTBF résultent également des Carrefours.

Création et production audiovisuelles

En ce qui concerne les conventions entre les chaînes de la Communauté française et la production indépendante, les Carrefours ont mis en avant la nécessité d'une autorité de contrôle et de sanction dans les domaines audiovisuels. La ministre-présidente étudie la création de cette instance.

Les Carrefours ont mis en avant la nécessité d'alimenter le fonds de création cinématographique et audiovisuelle par d'autres contributions que les subventions publiques.

La contribution par les télédistributeurs à ce fonds et aux TVLC a été mise en œuvre (2 × 70 millions sont ainsi attendus en 1996). La possibilité d'alimenter le fonds par une taxe sur la publicité est actuellement à l'étude.

Le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel a été créé en 1995. Ce service à gestion séparée permet de gérer avec souplesse, pour les besoins de la création et de la diffusion audiovisuelles, tant les ressources externes que les subventions publiques. Le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel dispose, dans le budget 1996, d'une dotation de 367,4 millions.

Radio

Les Carrefours ont mis en avant la nécessité d'abandonner le schéma traditionnel « une

radio», «un émetteur» au profit d'organismes de radio d'audience communautaire, tout en ne limitant pas ce nouveau cadre technique aux seules radios privées et commerciales et en ne remettant pas en cause l'organisme du service public.

Le décret sur l'Audiovisuel sera revu dans ce sens, pour intégrer la notion de réseau (société de services) et le plan de fréquence sera revu.